

APPEL DE DEMANDES

lancé par
la Société Parkinson Canada / Parkinson Society Canada

PROGRAMME DE PROJETS PILOTES (Cycle allant de 2012 à 2014)

1^{er} décembre 2011 :	Date de publication
1^{er} février 2012 :	Date de réception des demandes
juin 2012	Avis de décision
août 2012 :	Annonce anticipée de la bourse
1^{er} octobre 2012 :	Date de début du financement
Durée de la bourse :	Un an (non renouvelable) prière de consulter les procédures de demande

TABLE DES MATIÈRES

Contexte
Fonds disponibles
Admissibilité
Critères de l'examen
Conditions
Exigences en matière de rapport et modalités du financement
Procédures de demande
Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

La Société Parkinson Canada (« SPC ») offre le Programme de projets pilotes (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager des chercheurs assumant un poste de professeur ou l'équivalent à se lancer dans des domaines de recherche sur le Parkinson nouveaux, ciblés, hautement prioritaires au Canada. Les candidats retenus devront affecter les fonds octroyés au titre du programme à l'acquisition de données préliminaires menant à l'élaboration de projets plus vastes, admissibles à une subvention d'une institution subventionnaire majeure. La SPC entend octroyer des bourses d'un an d'une valeur maximale de 45 000 \$ aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir les dépenses de fonctionnement, le salaire du personnel de soutien technique et les frais de matériel associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, la SPC invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à effectuer des recherches nouvelles, émergentes ou innovatrices dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles

connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société.

Les projets qui mettent l'accent sur les aspects psychosociaux sont également encouragés. Il peut s'agir, entre autres, de projets ayant pour objet l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement de notre compréhension des symptômes moteurs et non moteurs et des autres troubles associés à la maladie de Parkinson et le perfectionnement des traitements employés pour les soigner ou de recherches liées à la prestation des soins et aux interventions de soutien ou aux changements comportementaux et cognitifs. Les projets de recherche peuvent porter sur l'une ou l'autre des nombreuses étapes survenant au cours de la progression de la maladie de Parkinson, y compris les soins palliatifs en fin de vie ou les questions éthiques qui peuvent se poser dans différentes circonstances; les chercheurs peuvent utiliser des méthodologies qualitatives et quantitatives.

Cette initiative reflète la détermination de la SPC de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme les personnes qui proposent des recherches dans les secteurs de la biomédecine, des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson. La SPC envisage l'adoption d'un cadre de financement souple pour le programme. Elle entend octroyer 75 p. 100 du financement à la recherche biomédicale et les 25 p. 100 restants aux recherches dans les secteurs des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson.

FONDS DISPONIBLES

Le programme octroie des bourses d'un an d'une valeur maximale de 45 000 \$ aux candidats exceptionnels admissibles qui ont reçu l'approbation du comité consultatif.

ADMISSIBILITÉ

La SPC est déterminée à appuyer les recherches sur le Parkinson les plus avancées et/ou de la plus haute qualité au Canada. À ce titre, elle acceptera les demandes de bourse des membres de divers milieux et secteurs de la santé, y compris, sans toutefois s'y limiter, les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la santé qui répondent aux critères d'admissibilité établis par la SPC (résumés dans le présent Appel de demandes) et sont affiliés et/ou effectuent des recherches aux établissements et organismes suivants (un «établissement approuvé») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
- les organismes non gouvernementaux canadiens sans but lucratif (notamment les organismes communautaires et les sociétés de bienfaisance) ayant un mandat explicite de recherche ou de mise en pratique du savoir;
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de la SPC en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de la SPC.

Les candidats doivent avoir terminé une formation officielle en recherche sanitaire et occuper un poste quelconque en recherche au sein d'un établissement approuvé, c'est-à-dire avoir une relation d'emploi avec un tel établissement ou organisme.

Le poste de chercheur que le candidat assume au sein de son établissement approuvé doit :

- lui permettre d'exécuter le projet de recherche proposé, de superviser des stagiaires et de publier les résultats de la recherche; et
- exiger le respect des règlements de l'établissement concernant l'exécution des recherches, la supervision des stagiaires de recherche et les conditions d'emploi du personnel rémunéré à même la bourse de la SPC.

Le candidat doit répondre de l'orientation intellectuelle de la recherche proposée. Il doit en outre accepter et être en mesure d'assumer la responsabilité administrative et financière des fonds octroyés au titre du programme.

Lorsque deux personnes ou plus répondent plus ou moins également de l'orientation intellectuelle du projet de recherche, elles peuvent présenter une demande conjointe. Cependant, dans un tel cas, les candidats doivent, en vertu d'une entente écrite, affecter à l'un d'entre eux la responsabilité administrative des fonds octroyés. Ces fonds seront versés en fiducie à l'établissement approuvé de la personne nommée.

Les chercheurs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité de la SPC au moment où ils présentent leur demande, mais qui s'attendent à y répondre d'ici au **1^{er} octobre 2012**, date de début du financement, peuvent présenter leur candidature. Ils doivent cependant fournir une lettre signée par le responsable de l'établissement approuvé qui appuie la candidature, affirmant sa volonté de conférer au candidat le statut de personne admissible conformément aux critères résumés dans le présent Appel de demandes. Si la demande est approuvée par le comité consultatif, les bourses octroyées au titre du programme seront remises à l'établissement approuvé uniquement sur confirmation de l'obtention du statut de personne admissible par le chercheur.

Il est interdit aux candidats de recevoir un salaire, un paiement, des honoraires ou toute autre forme de rémunération semblable au titre d'une bourse de la SPC. Les stagiaires postdoctoraux, les agrégés supérieurs de recherche ou les stagiaires ne sont pas admissibles à un financement au titre de ce programme. Les candidats qui désirent obtenir une bourse de recherche pour appuyer des stagiaires au niveau postdoctoral ou clinique doivent se reporter au programme de bourses de recherche de la SPC.

En vue d'offrir aux membres du comité consultatif scientifique la possibilité d'évaluer efficacement, dans le cadre du processus d'évaluation par les pairs, les résultats obtenus précédemment grâce à une bourse, les candidats qui ont actuellement une bourse de la SPC pour un projet pilote ne seront pas autorisés à soumettre une nouvelle demande de financement avant d'avoir terminé ledit projet.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

- Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet du candidat sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le candidat reconnaît-il les questions qui pourraient poser problème et envisage-t-il des solutions de rechange?
- Le projet tire-t-il avantage des forces actuelles du chercheur individuel et de la recherche canadienne dans l'ensemble du domaine du Parkinson? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet utilise-t-il des démarches, des méthodes ou des concepts nouveaux? Les objectifs sont-ils originaux et innovateurs? Remet-il en question des paradigmes existants ou élabore-t-il des nouvelles méthodes ou technologies?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat et des autres chercheurs (le cas échéant)?
- Le milieu scientifique où sera effectué le travail contribue-t-il à la probabilité de succès du projet? Ce dernier est-il l'objet d'un soutien institutionnel démontré?
- Ce projet fera-t-il mieux comprendre le Parkinson? Est-il apte à faire progresser la science/les sciences sociales associées au Parkinson? À quoi mèneront les résultats de ce projet?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard des points suivants :

- S'il s'agit, selon les précisions du candidat, d'un projet nouveau ou pilote par rapport aux autres projets pour lesquels il reçoit des fonds de la SPC;
- Le caractère raisonnable du budget et de la durée prévue du projet relativement à la recherche proposée.
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par la SPC est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir acceptées sur présentation à la SPC d'une demande de participation au programme.

Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de la SPC, l'interruption du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

La SPC exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape final ainsi qu'un sommaire financier.

Le rapport d'étape final doit décrire les résultats du projet du titulaire, tandis que le sommaire financier doit détailler l'usage des fonds octroyés au titre du programme. Le titulaire doit remettre ces rapports, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, à l'administratrice des bourses au bureau national de la SPC au plus tard le **31 décembre 2013**, trois mois après que le programme d'un an a pris fin.

La SPC entend évaluer le rendement du programme pour déterminer dans quelle mesure il contribue à son programme de recherche amélioré ainsi qu'à l'ensemble de la recherche sur le Parkinson au Canada. L'évaluation du programme vise à permettre, entre autres, de démontrer la portée du soutien à long terme des donateurs et du public. À cette fin, en plus de rendre compte de l'évolution du projet durant le programme d'un an, le titulaire doit présenter un rapport de suivi complémentaire au plus tard le **1^{er} octobre 2018**, cinq ans après que le programme d'un an a pris fin. Le titulaire doit remettre ce rapport à l'administratrice des bourses au bureau national de la SPC au moment où le projet se termine ou à n'importe quel moment qu'il juge approprié durant la période de cinq ans susmentionnée. Le rapport de suivi doit inclure de l'information significative sur le projet, notamment des renseignements sur le rendement à long terme, les articles publiés ou les présentations et les bourses de recherche obtenues ultérieurement. La SPC fournira des renseignements complémentaires à cet égard aux titulaires.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de la Société Parkinson Canada, au <http://www.parkinsonresearch.ca/research/rhtml/IndexFR.php>. Les candidats peuvent d'y créer un compte d'utilisateur, qu'ils utiliseront pour transmettre leur demande en ligne. Une confirmation sera émise en ligne, une fois la demande reçue. Les demandes contenir les renseignements suivants :

- Une feuille couverture de demande de la SPC. (Le plan d'affaires est généré en imprimant le formule de renseignements personnels du système de demande en ligne).

- Utilisez une police de caractères d'au moins 12 points de couleur noire. Réglez le format à six lignes par pouce. Une marge de pouce et n'utilisez pas les lettres ou les espaces serrés. Les références peuvent être imprimées en plus petits caractères, mais elles doivent être lisibles
- Sommaire du projet (une page)
- Un exposé de projet de cinq pages (le nombre de pages est suggéré seulement), notamment :
 - Contexte des études proposées (une page).
 - Buts précis des études proposées (une demi-page).
 - Détail de l'expérience proposée, y compris les méthodes et procédures (trois pages).
 - Énoncé décrivant la pertinence des études proposées au Canada (une demi-page).
- Le budget prévu, y compris tous les aspects significatifs du projet tels que salaires, matériel et frais d'exploitation. Les frais de matériel seront autorisés jusqu'à concurrence de 20 % du budget total et les frais de voyage associés aux présentations des résultats de recherche seront permis jusqu'à concurrence de 1 500 \$. L'information budgétaire estimée doit contenir suffisamment de détails et de justificatifs pour permettre aux responsables de l'examen de juger du montant requis pour accomplir le projet (une page).
- Les candidats doivent inclure des renseignements exacts et complets concernant toutes les autres sources de financement de leur projet (actuelles ou potentielles), notamment le nom ou l'appellation, la source des fonds, le montant total demandé ou accordé, la période totale de financement et, le cas échéant, le pourcentage correspondant à un chevauchement avec l'exposé de projet sous sa forme actuelle ainsi que le pourcentage correspondant à la participation du candidat. La SPC ne financera pas les frais généraux des établissements.
- Il est recommandé aux candidats de fournir, le cas échéant, des copies des échelles d'évaluation auxquelles ils font référence dans leur demande.
- Renseignements biographiques/curriculum vitae du candidat et des principaux collaborateurs (format standard de quatre pages de la SPC).

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du comité consultatif.

- Le candidat peut inclure dans sa demande des photos, des références bibliographiques, des publications (pas plus de trois) des lettres de collaboration et des annexes. Il est recommandé aux candidats de fournir, le cas échéant, des copies des échelles d'évaluation auxquelles ils font référence dans leur demande. La limite de cinq pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les budgets, les références, les renseignements biographiques, les approbations d'ordre éthique ou les autres documents à l'appui.

Les demandes doivent inclure les signatures exigées et nous parvenir dans les délais prévus. Avant de faire parvenir leur demande, les candidats doivent déterminer quelles sont les signatures exigées; ils doivent ensuite imprimer la fiche de renseignements (côté recto) et obtenir **toutes les signatures requises**. Les candidats doivent ensuite numériser la page de signatures et la télécharger sur le système en ligne de la SPC avec tous les documents requis avant la date limite indiquée. **Les candidats n'ont pas besoin de poster leurs documents à la Société Parkinson Canada, mais nous vous demandons de garder vos documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans la compétition.**

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1^{er} février 2012** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme National de Recherche de la SPC dans le site Web de la SPC à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Ivy Lim-Carter, Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux, 1 800 565-3000 ou (416) 227-3382, Courriel : ivy.lim-carter@parkinson.ca